

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 25 AOÛT DEUX MILLE QUINZE, À 19 H
AU 161, RUE DE LA GARE, SAINT-JÉRÔME.

À laquelle assemblée M. le Maire Stéphane Maher, président d'assemblée,
étaient présents :

Mesdames Johanne Dicaire, Nathalie Lasalle et Colette Thibault
et Stéphanie Viens-Proulx, messieurs Bernard Bougie, Marc
Bourcier, Benoît Delage, Mario Fauteux, André Marion, François
Poirier et Gilles Robert, ainsi que monsieur Yvan Patenaude,
directeur général et madame Mylène Brière, greffière adjointe.

CM-10511/15-08-25
POINT G9

**DEMANDE D'UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES BOÎTES POSTALES
COMMUNAUTAIRES PAR POSTES CANADA**

ATTENDU QUE Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une
importante réforme de ses services;

ATTENDU QUE cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à
domicile d'ici à 2018-2019;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette
réforme par résolution le 20 février 2014;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une
suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

ATTENDU QUE malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des
municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la
diversité des réalités municipales;

ATTENDU QUE les municipalités constituent des gouvernements de proximité
responsables de nombreux services municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent
toute l'information utile sur ces services;

ATTENDU QU'il y a un nombre croissant de citoyens âgés au sein de notre
collectivité et que nombreux sont ceux qui ont une mobilité réduite et sont affectés
directement par cette réforme d'un service essentiel;

ATTENDU QUE la présence de boîtes postales communautaires aura une
incidence sur la circulation, le stationnement, le déneigement des trottoirs,
l'enlèvement des graffiti et, de manière générale, les activités du Service des
travaux publics;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas consulté les dirigeants municipaux avant
d'annoncer son intention de mettre fin à la livraison du courrier à domicile;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas respecté la décision de la Ville
relativement au choix des sites d'implantation ainsi que pour l'aménagement de
ceux-ci;

ATTENDU la recommandation de monsieur Yvan Patenaude, directeur général,
datée du 24 août 2015;

...2



VILLE DE SAINT-JÉRÔME
SERVICE DU GREFFE

CM-10511/15-08-25
POINT G9

Page 2

Il est proposé par : Gilles Robert
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- La Ville demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires.
- 2.- Copie de cette résolution soit transmise à :
 - Monsieur Stephen Harper, premier ministre du Canada;
 - Monsieur Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires gouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;
 - Monsieur Pierre Dionne Labelle, député NPD de la circonscription Rivière-du-Nord

EXTRAIT certifié conforme au livre des délibérations
Le 26 août 2015

Mylène Brière

MYLÈNE BRIÈRE, greffière adjointe
/ap